

9264

146800

Extrait des délibérations du
Conseil des Abénaquis, à Saisseau du 21 fév. 92



Présidence de l'Agent M. Robillard -

Présents: les chefs H. Masto, Nop. Oumocoum & J. Partneuf
& les membres de la Bande.

- Le plan transmis par le Département, pour permettre
à la Bande de faire le choix d'une certaine quantité d'acres de
terre (environ 8,360 acres), comme réserve sur la rivière St
Maurice, est soumis à la considération de la Bande en
Conseil.

Après considération, la Bande décide d'exprimer au
Surintendant Général son désir d'obtenir la quantité de
terre qu'il lui plaira accorder, dans la partie disponible
au Nord de la ligne marquée A sur le plan par l'Agent,
étendant autant que possible en largeur jusqu'à la
ligne Nord Est marquée B. La Bande prie de plus le
Surintendant Général de veiller bien, dans l'acte de ces
réserves aux différentes tribus, attribuer une part distincte,
de façon à ce que la partie affectée aux Abénaquis de
St Francis ne soit pas confondue avec celle des autres
tribus comme possédées en commun.

(Signé) H. Masto, Head chief

L. Nop. Oumocoum, chief

Joseph ^{PA} Partneuf chief
marqué

(Copie)

M. Robillard
Agent